

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 187

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 16 avril 2019 »

la date :

« 15 avril 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble fondamental de faire correspondre sur le projet de loi la date effective des versements des dons par nos concitoyens.

Or, des dons ont été versés dès le soir du 15 avril 2019.

Cet amendement vise donc à préciser le moment effectif du début de versement des dons.